

20 000 \$ EN PRIME

CETTE FORMATION POURRAIT VOUS
RENDRE ÉLIGIBLE À LA PRIME À
L'ÉTABLISSEMENT DE LA FINANCIÈRE
AGRICOLE DU QUÉBEC

Si vous avez déjà bénéficié d'une prime de
20 000\$, vous êtes peut-être éligible à une prime
supplémentaire de **10 000\$**. Certaines conditions
s'appliquent. Nous vous suggérons de vérifier
votre éligibilité auprès de la Financière agricole.

DURÉE

795 heures

HORAIRE

Temps plein - 2 jours par semaine

CAMPUS

Entièrement **EN LIGNE**

Certains modules en mode synchrone et
asynchrone



L'attestation d'études collégiales *Production maraîchère biologique* permettra à la personne inscrite de développer des connaissances et des compétences lui permettant à terme d'opérer et de gérer une ferme maraîchère biologique.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- » Analyser l'organisation et le fonctionnement d'une entreprise agricole en production biologique
- » Interpréter les données agronomiques en lien avec les sols d'une production agricole
- » Organiser la mise en marché de produits et de services agricoles
- » Réaliser des tâches administratives

CLIENTÈLE VISÉE

- » Vous avez un intérêt pour le milieu agricole et les produits biologiques
- » Vous désirez approfondir vos connaissances et/ou être former en production maraîchère biologique en vue d'en exercer les fonctions sur le marché du travail
- » Vous aimeriez être en mesure de produire des produits maraîchers biologiques
- » Vous aimeriez gérer une entreprise œuvrant dans ce secteur

PERSPECTIVES D'EMPLOI

Producteur maraîcher /productrice maraîchère biologique
Maraîcher/maraîchère
Horticulteur maraîcher/horticultrice maraîchère
Directeur/directrice d'exploitation agricole
Exploitant agricole/exploitante agricole
Gestionnaire d'exploitation agricole
Jardinier-maraîcher/jardinière-maraîchère
Producteur/productrice de produits biologiques

À NOTER

25 unités collégiales donnent droit à la Prime à l'établissement de la FADQ

Cette attestation d'études collégiale est offerte uniquement à distance

Une reconnaissance des acquis (RAC) est possible pour les personnes ayant déjà acquis certaines compétences

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis dans ce programme, le candidat doit posséder une formation jugée satisfaisante par le collège et qui répond aux critères d'admissibilité suivants :

- » Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou une équivalence officielle émise par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ou posséder un diplôme d'études professionnelles (DEP), ou posséder une formation jugée suffisante par le collège;
- » Avoir interrompu ses études à temps plein ou avoir poursuivi des études postsecondaires à temps plein pendant au moins deux (2) sessions consécutives ou une année scolaire ou avoir interrompu ses études à temps plein pendant une session et avoir poursuivi des études postsecondaires à temps plein pendant une session;
- » Les personnes n'ayant pas l'un des diplômes requis, mais possédant des expériences adéquates, pourront présenter un dossier de candidature.



LISTE DE COURS

152-1R3-VI	L'entreprise agricole biologique – 45 heures
152-1D5-VI	Gestion des sols en agriculture biologique – 75 heures
152-1F4-VI	Étude des végétaux – 60 heures
152-2K4-VI	Comptabilité agricole – 60 heures
152-2J3-VI	Fertilisation en agriculture biologique – 45 heures
152-2E5-VI	Planification des cultures en champs, en serres et sous abris – 75 heures
152-SM5-VI	Stage en production maraîchère biologique – 75 heures
152-4J4-VI	Équipements agricoles et mécanisation de la production – 60 heures
152-4N4-VI	Opérations financières courantes de l'entreprise agricole – 60 heures
152-4P4-VI	Lutte intégrée en régie biologique – 60 heures
152-5K4-VI	Mise en marché des produits agricoles – 60 heures
152-5G5-VI	Budget et financement de l'entreprise agricole – 75 heures
410-5E3-VI	Gestion des ressources humaines de l'entreprise agricole – 45 heures



**ADMISSION
INFORMEZ-VOUS**